

## Règlement exposants

**Article 1 :** La bourse aux jouets est réservée aux exposants particuliers, non professionnels.

**Article 2 :** Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

**Article 3 :** Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

**Article 4 :** L'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre du CGOS de Saint Germain des Fossés. Bulletin à adresser : CGOS de Saint Germain des fossés – Mairie Rue de Moulins – 03260 Saint Germain des Fossés ; possibilité aussi de déposer ce bulletin à l'accueil de ladite Mairie.

Tarifs exposants : la table d'1M83 = 4€. La réservation est obligatoire.

**Article 5 :** La bourse aux jouets et vêtements enfants se déroule à l'intérieur de l'Espace Culturel Fernand Raynaud, salle située place de la libération à Saint Germain des Fossés. Un fléchage sera mis en place depuis les entrées de la ville.

**Article 6 :** Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs.

L'installation des exposants se fera à partir de 6h00 pour une ouverture au public à 8h.

**Article 7 :** Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdits.

**Article 8 :** La vente est exclusivement **une bourse aux jouets et vêtements enfants**, toute autre vente est interdite.

**Article 9 :** Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols pannes ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

**Article 10 :** Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

**Article 11 :** Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

**Article 12 :** Une buvette tenue par les membres du CGOS de Saint Germain des Fossés sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Des boissons chaudes et froides ainsi qu'une petite restauration seront mis en vente.

**Article 13 :** Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

**Article 14 :** Le présent règlement est à disposition et affiché à l'entrée de la salle « Espace Culturel Fernand Raynaud », le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

---

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Bourse aux jouets et vêtements

**Dimanche 14 Octobre 2018 à Saint Germain des Fossés**

**Installation des exposants à partir de 6h00. Réservation obligatoire**

**Je soussigné (e) :**

**Nom , Prénom :** .....

**Né(e) le** ..... **à** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal, Ville :** .....

**Titulaire de la pièce d'identité n° :** .....

**N° de téléphone :** .....

**E-mail :** .....

*Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal). Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et de le respecter.*

*Fait à* ..... *Le,*..... *Signature* ... ..

*Ci-joint :*

*Le paiement de* ..... *euros, pour l'emplacement de* ..... *table(s) d'une longueur de 1.83 m (4€ la table)*

**Joindre la photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso) et le règlement à l'ordre du CGOS de Saint Germain des Fossés**